VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de GUSTAVE LEHMANN, Sr.

No 84,198 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau : 134 rue Carondelet

MARDI, LE 20 OCTOBRE 1908,

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 Septembre 1908, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division "D", agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de ladite Cour, Division "B", maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la Propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans ... et bornée par l'avenue St Charles, les rues Antoine, Feucher et Prytania, mesurant 140 pieds de face à l'avenue St Charles sur 170 pieds de profondeur et face à la rue Antoine, entre lignes parallèles, lesquelles dites deux rues elle forme l'encoignure, ladite portion de terre étant composée des lots numéros 14, 15, 16 et 17 et vingt (20) pieds du lot No 13, contigu dans le fond desdits lots 14 à 17 inclusivement, d'après un plan du Bourg Delachaise et Plaisance, fait par A. Heddin, voyer et déposé pour références en l'étude de T. Guyot, notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le No 3628 avenue St-Charles et comprennent une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises retirée du trottoir et contenant au rez de chaussée une grande véranda et vestibule pavé en tuile, grande salle de réception avec plancher en bois dur, salon, librairie, salle à manger, salle à déjeuner, office, cuisine, chambre de provisions, escalier dans le fond avec office au dessous. Le premier étage contient grand vestibule, 5 grandes chambres à coucher, 3 chambres à bain, cabinet de toilette, chambre à coudre, coffre en cèdre dans chaque chambre, galerie sur le devant, dans le fond et sur le côté, la mansarde contient 4 chambres et deux cabinets.

Les principales chambres de la maison magnifiquement décorée et tapissée, gaz et électricité dans toute la maison, cheminée en marbre et en tuile. La maison est chauffée à la vapeur, grand fourneau sous la maison servant à cet effet, la bâtisse dans la cour contient buanderie et chambre de domestique, 2 citernes et filtre dans la cour. Le trotteur et la cour et les promenades dans le jardin sont ciimentés.

Un des "Homes" les plus complets de notre magnifique avenue de résidences. Des cartes de l'encanteur seront nécessaires pour l'inspection des lieux.

2° Le bon terrain pour bâtir, avec maison pour automobile et hangar qui s'y trouvent, désigné comme un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Antoine, Prytania et Foucher, désigné par la lettre C, sur un devis d'apentage fait par Edgar Pilié député voyer de ville, le 23 mars 1898, et d'après lequel dit devis de voyer ledit lot mesure, commençant à un point de distance de 150 pieds de l'encoignure de l'avenue St Charles, 30 pieds de face à la rue Antoine sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot est composé du tout du lot original No 13, lequel a une façade de 15 pieds, 7 pouces sur ladite rue Antoine, et d'une portion du lot No 12 mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Antoine.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la portion à crédit devant être représentée par deux billets du même montant de un et deux ans dès respectivement après la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec 5 pour cent d'honorai e d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt en cas de non paiement à maturité et l'acte en les actes de vente et hypothèque devant contenir la confession du jugement, taxe assurance, et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité. L'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère ou enchères toutes les taxes pour l'année 1908 et de déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de cela pour lier la vente.

L'acte ou les actes de vente et hypothèque devant être passés pardevant M. M. Boatner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas Rosen, avocat.

19sept—19 20 27—oct 4 11 13 20

ANNONCES JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WILLIAM E. HALL.

No 251, Vingt-Cinquième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Tangipahoa, Louisiane.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 13 OCTOBRE 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Clay Ellis, juge de la susdite Cour, signé le 15 juillet 1908, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Henry Clay les rues Pitt, Calhoun et Garfield (autrefois Jennet), mesurant 64 pieds 4 pouces 1 ligne de face à l'avenue Henry Clay sur 140 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et façade à la rue Garfield, et environ 141 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté ladite portion de terre étant composée du tout des lots 18 et 19 et une portion du lot No 20, aboutissant dans le fond. Les améliorations sont désignées par le No 1438 avenue Henry Clay, et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 10 chambres, chambre à bain, etc.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans et à trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 47, borné par les rues Sud Peters, Erato, Galennie et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer, le 28 mai 1838, annexé à un acte pardevant C. Pollock, notaire en cette ville ledit lot No 1 mesure 87 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Erato par une profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas, contigu aux lots Nos 2 et 3, de 156 pieds 2 pouces 4 lignes, et sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Sud Peters ayant une profondeur de 120 pieds 9 pouces 4 lignes de la, courant à un angle droit vers la rue Tchoupitoulas, 15 pieds, 11 pouces, 6 lignes delà s'étendant à une autre profondeur vers la rue Galennie, 35 pieds 6 pouces, 2 lignes à la ligne du fond sur laquelle il mesure 71 pieds 10 pouces. Le lot No 2 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Erato et mesurant 81 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Erato entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesure 75 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 170 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1148 et 1160 rue Tchoupitoulas, et 426 à 449 rue Erato et comprenant bâtisses d'entrepôt à un étage.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, et dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer, en plus et au-dessus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année A. D. 1908 ; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. A. Parsons, avocat.

12 sept—12 13 20 27—oct 4 11 13

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour le compte de celui que cela peut concerner.

FOIN! FOIN!

Le I. C. R. R. Co. fera vendre au plus haut enchérisseur à leur entrepôt 27 coin des rues Poydras et Clark, SAMEDI, le 10 octobre 1908 à 11 heures A. M. Un chargement de foin environ 339 balles ex. Char I. C. 45320 couvert par mon pro I 732 Mars Kansas City Mo., à la Nouvelle Orléans Way Bill I. C. M. 81, janvier 28 ; non réclamé. Conformément à la loi 187 de la session de 1898 de l'assemblée générale de la Louisiane autorisant la vente par porteurs communs de tout fret non réclamé et régularisant la disposition des produits etc.

Conditions— Comptant et livraison immédiate.

W. H. FITZPATRICK, Encanteur.
Bureau No 739 rue Union.

30 sept—oct 4 10

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Gabe Lawrence et épouse.

No 86,737—Cour Civile de District.

JEUDI, 29 OCTOBRE 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

COTTAGE SIMPLE,

No 4220 Rue Sud Claiborne

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 14 septembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessous mentionnés comme suit :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 4220 rue Sud Claiborne, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 670, borné par les rues Sud Claiborne, Milan, Willow et Berlin, et désigné comme lot No 24, et mesurant 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, représentée par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente pardevant Benoîte Reuss, notaire, aux frais de l'acquéreur, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer en sus et en plus de son enchère les taxes de l'année 1908, et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

Jas J. McLoughlin, avocat pour l'administratrice.

27 sept—27—oct 4 11 18 25 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Pierre Maseno vs Peter Klaren.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 36,068—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 1er jour d'octobre 1908, à 11:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Ed F. Kleinert, avocat pour le demandeur.

20 sept —20 29—oct 1

Mme Margaret Willis vs Mme Sallie Lee.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 36,073—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 1er jour d'octobre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions —Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Henry G. Stewart, avocat pour la demanderesse.

20 sept—20 29—oct 1

Cudahy Packing Co. of La., Ltd., vs C. G. Merritt.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 36,059—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt No 726 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 2me jour d'octobre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot d'épiceries assorties liqueurs, 1 "cash register", trois balances, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions— Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Philip Gensler, Jr., avocat pour la demanderesse.

21 sept—21 27 oct 2

VENTES A L'ENCAN.

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de L. P. Galas.

No 86,739 — Division D. — Cour Civile de District.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D., agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, daté et signé le 25 septembre et adressé à Will J. Morgan, Encanteur, je vendrai à l'encan, MARDI, le 27 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 5ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Congress, Rempart et Indépendance, désigné par la lettre B, par D. E. Seghers, voyer, daté du 26 octobre 1907. Ledit lot mesure 29 pieds pouces de face à la rue Rempart sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1908 devant être acquittées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Jos. Laretschlegger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN,
Encanteur, 321 rue Carondelet.

27 sept—27—oct 4 11 18 25 27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry Uter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,290—Division E — Attendu que Therese Schwegmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Uter, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier. — S. Wolff, avocat.

29 sept—29—oct 3 8

Succession de England H. (alias Edw.) Harris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 86,530— Division D — Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu England H. (alias Edw.) Harris, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CORNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

24 sept—24 28—oct 3

Succession de Alphonse Burel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 86,617 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—E. T. Florance avocat. 24 sept—24 28—oct 3

AVIS AUX CREANCIERS

W. R. Irby vs Cage, Drew & Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 79,567 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de ce receveur et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. R. Irby, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier— 22 sept—22 26—oct 1

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Simple, 520 rue S. Cortez,

Entre les rue D'Hémécourt et Bandin.

Succession de Charles W. Tillman.

No 85,901, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, maintenant absent en congé, daté le 8 septembre 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 520 rue Cortez, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Télémaque, Cortez, D'Hémecourt et Bandin, lequel dit lot est désigné par le No 26 sur un plan d'arpentage par C. Unca Lewis, voyer et mesurant 24 pieds, 7 pouces, 1 ligne de face à la rue Cortez sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12sept—12 13 20 27—oct 4 11 13

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Grande Résidence et Commode, Nos 1437-39 rue N. Rempart, coin Kerlerec.

Succession de Raphael O. Marcour

No 86,174— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau (2me étage) No 311 rue Baronne, JEUDI, le 22 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 14 septembre 1908, in re Succession du Dr Raphael O. Marcour il sera vendu à l'enchère publique :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Trois ème District de cette ville, désigné comme lot H, de l'ilet 379, borné par les rues Rempart, St-Claude, Kerlerec et Columbus, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 31 mars 1854, annexé à un acte pardevant P. B. Larasche, notaire, le 3 mars 1855, lequel dit lot mesure [en mesure américaine] 53 pieds 7 pouces et 8 lignes de face à la rue Rempart, 63 pieds de large sur dans le fond sur la ligne le séparant du lot No 10, et 67 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur une ligne oblique sur le côté vers la rue Columbus, et 70 pieds de profondeur et façade à la rue Kerlerec. Les améliorations comprennent le grand cottage résidence commode en briques avec mansarde ayant des chambres, portant les numéros municipaux 1437-39 rue N. Rempart, ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, écurie, etc., hydrant et citerne.

La propriété est splendidement située, à un ilet de l'avenue Esplanade, chars électriques en face, et la rue Kerlerec pavée et à proximité des marchés, écoles, églises, et à peu de frais pourrait être convertie en une maison double ou en un endroit de commerce.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, daté le jour de l'adjudication et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garanti par lien de vendeur et privilèges, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer, en plus de son enchère, les taxes de 1908, l'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

MM. Dart & Kernan, avocats.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHEVAL ET WAGON.

Effets Mobilier, Meubles, Etc.

LUNDI, LE 5 OCTOBRE,

Sur les lieux No 4220 rue Sud Claiborne,

A 11 HEURES A. M.

Succession de Gabe Lawrence et épouse.

No 86,737—Cour Civile de District.

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
No 137 rue Carondelet.

24sept—24 27—oct 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin J. Leroy.

No 73,348, Cour Civile de District.

Jeudi, le 15 octobre 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières

No 311 RUE BARONNE.

10 terrains élégants pour bâtir sur la rue Arts, entre les rues Johnson et Prieur, borné par la rue Painters, à moins d'un ilet des cars de la rue Villere, maintenant en opération.

Conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le —— septembre 1908 dans l'affaire ci-dessus nommé, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit :

Dix (10) certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Arts, Johnson, Prieur et Painters. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Arts et Johnson et mesurant 32 pieds de face à la rue Arts sur 110 pieds de face et profondeur sur la rue Johnson ; les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 faisant face à la rue Arts et mesurant chacun 32 pieds sur ladite rue Arts sur une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds ; le lot No 10 formant l'encoignure des rues Arts et Prieur et mesurant 32 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Arts sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 110 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus du prix d'achat les taxes de l'année 1908 et de payer pour l'acte de vente pardevant Anthony J. Rossi, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL,
Encanteur, No 137 rue Carondelet.

Frank T. Schmeisal, avocat pour la intrice du mineur.

13 sept—13 20 27—oct 4 11 16

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES :

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris :

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris :

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger :

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.